1 Introduction
2 Analyse des dangers : bomamarkoff
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 1,1'-[méthylènebis(oxy)]dibutane
2.5.2 Alcool gras éthoxylé
2.5.3 2-butoxyéthanol
2.5.4 2-propyleheptanol éthoxylate
2.5.5 2-méthyl-2,4-pentanediol
2.5.6 Lilial
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit bomamarkoff
Company	BOMA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **bomamarkoff**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : bomamarkoff

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **bomamarkoff**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BOMA
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	5,0
Usage	Détergent (AISE_SUMI_PW_8a_1_G // AISE_SUMI_PW_10_2_G // AISE_SUMI_PW_19_2_G)
Date FDS	2024-09-08

La FDS date du 2024-09-08. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Lilial devrait être classée H360Fd selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif

Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 P310
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer abondamment à l'eau (laver les zones touchées).

eyes : Rincer immédiatement avec beaucoup d’eau, puis consulter un médecin si nécessaire.

ingestion : Rincer d’abord avec beaucoup d’eau et consulter un médecin si besoin.

inhalation : En cas d’inconfort sévère ou persistant : déplacer la personne à l’air frais et consulter un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 1,1′-[méthylènebis(oxy)]dibutane

Identification

- N° CAS : 2568-90-3
- N° EINECS : 219-909-0

Concentration :less or equal to 60.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Alcool gras éthoxylé

Identification

- N° CAS : 68439-50-9
- N° EINECS : 932-106-6

Concentration :less or equal to 20.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 2-butoxyéthanol

Identification

- N° CAS : 111-76-2
- N° EINECS : 203-905-0

Concentration :less or equal to 9.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 98.0 - VLE-15min (ppm) : 50.0 - VLE-15min (mg/m³) : 246.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHESeptembre 2024Fiche n°76 - 2-ButoxyéthanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Butoxyéthanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 4] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 2-propyleheptanol éthoxylate

Identification

- N° CAS : 160875-66-1
- N° EINECS : None

Concentration :less or equal to 9.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 2-méthyl-2,4-pentanediol

Identification

- N° CAS : 107-41-5
- N° EINECS : 203-489-0

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 25.0 - VLE-15min (mg/m³) : 123.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2008Fiche n°167 - 2-Méthyl-2,4-pentanediolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Méthyl-2,4-pentanediol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.6 Lilial

Identification

- N° CAS : 80-54-6
- N° EINECS : 201-289-8

Concentration :less or equal to 0.009

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de rupture > 480 minutes (8 h)
Yeux	- Lunettes de protection bien ajustées (aucune spécification supplémentaire fournie dans le texte).
Peau	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de rupture > 480 minutes (8 h)
Système respiratoire	- Utiliser un masque épurateur avec ventilation d'extraction suffisante. - Type recommandé : ABEK (conforme aux niveaux préjudiciables indiqués).
Corps	- Vêtements imperméables. - Le type exact dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail (pas de modèle précis fourni).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel. Aucune incompatibilité n'est indiquée.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Détergent (AISE_SUMI_PW_8a_1_G // AISE_SUMI_PW_10_2_G // AISE_SUMI_PW_19_2_G)